



## PLAN PREVENTION CANICULE DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2026

Un registre destiné à faciliter l'assistance, en cas d'alerte canicule, est mis en place à la Mairie.

Ce registre permet à la Commune de recenser et, le cas échéant, d'organiser un contact périodique avec les personnes inscrites, dans le cas d'un épisode de fortes chaleurs.

Peuvent s'inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande.

Il peut s'agir de vous-même, d'un proche, d'un voisin.

Si vous souhaitez vous inscrire il vous suffit de remplir un formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif. Ce document est à retirer à la Mairie.

Les données collectées resteront strictement confidentielles.

### Jours et horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : de 8h00 à 12h00

Si urgence, tel au 06 12 42 99 71

Le Maire,

Cazaux JM

